



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Feuille
de route

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT POUR UNE FRANCE PLUS INDÉPENDANTE ET PLUS JUSTE

PRIORITÉ I.

ATTEINDRE LE PLEIN EMPLOI
ET RÉINDUSTRIALISER LA FRANCE

PRIORITÉ II.

PLANIFIER ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRIORITÉ III.

BÂTIR DE NOUVEAUX PROGRÈS
ET REFONDER NOS SERVICES PUBLICS

PRIORITÉ IV.

RENFORCER L'ORDRE RÉPUBLICAIN
ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT

Mercredi 26 avril 2023

SOMMAIRE

PRIORITÉ I. ATTEINDRE LE PLEIN EMPLOI ET RÉINDUSTRIALISER LA FRANCE	7
PRIORITÉ II. PLANIFIER ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE . . .	15
PRIORITÉ III. BÂTIR DE NOUVEAUX PROGRÈS ET REFONDER NOS SERVICES PUBLICS	21
PRIORITÉ IV. RENFORCER L'ORDRE RÉPUBLICAIN ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT	31

INTRODUCTION

Il y a un mois, le Président de la République a chargé la Première ministre de mener des consultations pour bâtir une feuille de route gouvernementale et un agenda législatif. En partant des préoccupations et des attentes des Français, cette feuille de route a été construite à travers des concertations denses avec les forces politiques, les groupes parlementaires, les élus locaux et les partenaires sociaux.

Au cours des prochains mois, l'action du Gouvernement se déploiera autour de 4 axes :

- ▶ Atteindre le plein-emploi et réindustrialiser la France ;
- ▶ Planifier et accélérer la transition écologique ;
- ▶ Bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics ;
- ▶ Renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement.

Le premier objectif du Gouvernement est d'agir vite, au service des Français. Toutes nos décisions doivent conduire à des changements concrets, rapides et visibles pour nos concitoyens. Chaque mesure doit mener à des améliorations de leur vie et de leur quotidien. La Première ministre et le Gouvernement continueront à agir, fidèles à leur culture du résultat. C'est pourquoi le suivi des politiques prioritaires du Gouvernement sera renforcé et un baromètre rendu public le 3 mai prochain pour mesurer leur avancée.

Ensuite, cette feuille de route accélère la mise en œuvre des engagements pris par le Président de la République devant les Français. Depuis 6 ans, les annonces et les paroles sont toujours suivies des actes. Aujourd'hui, la Première ministre et le Gouvernement se donnent un programme d'action précis qui prolongera le travail entamé depuis 2017 pour bâtir une France plus forte dans une Europe plus indépendante.

Enfin, cette feuille de route est un appel à la co-construction, au dialogue et à la concertation. Au Parlement, avec les élus locaux et avec les partenaires sociaux, le Gouvernement souhaite engager des discussions et avancer dans l'échange systématique, constructif et constant. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour agir.

Un calendrier a été mis au point alliant mesures législatives, mesures réglementaires et concertations avec les partenaires sociaux et les territoires.

C'est l'objet de la feuille de route et de l'agenda parlementaire que détaille ce document.

Priorité

I.

ATTEINDRE
LE PLEIN EMPLOI
ET RÉINDUSTRIALISER
LA FRANCE

1. EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Les chantiers à trois mois

Décliner les chantiers de négociation ouverts par les partenaires sociaux :

- Transposer l'Accord National Interprofessionnel sur le partage de la valeur pour encourager le développement des différents outils à disposition des entreprises (participation, intéressement, prime de partage de la valeur, épargne salariale, actionnariat salarié).



Avant l'été.

- Transposer l'accord de la branche « accident du travail et maladie professionnelle » en cours de négociation qui vise notamment à développer la prévention de l'usure professionnelle.

Bâtir un nouvel agenda social avec les partenaires sociaux, afin d'élaborer un nouveau « pacte de la vie au travail » :

- Améliorer le revenu des salariés.
- Faire progresser les carrières et la possibilité des reconversions.
- Travailler sur la gestion des temps avec le compte épargne temps universel.
- Améliorer les conditions de travail.
- Prévenir l'usure professionnelle.
- Développer l'emploi des seniors.
- Aborder la suite des chantiers sur la réforme de l'assurance chômage et leur calendrier.



D'ici le 14 juillet.

Mettre en œuvre le chantier en faveur de l'égalité professionnelle mené avec les organisations syndicales, dans la fonction publique d'État.



Entrée en vigueur de l'index égalité professionnelle d'ici été 2023.

Déployer France Travail :

- Une organisation repensée : un service public de l'emploi, au niveau national comme territorial, pour favoriser une gouvernance partagée entre l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les opérateurs et pour disposer d'outils communs et mieux territorialisés.
- Un cadre et une offre d'accompagnement rénovés pour lever les freins à l'emploi et mieux répondre aux besoins des employeurs.
- Un système de contrôle et de sanction plus juste, progressif et effectif portant sur le versement de l'allocation (RSA), mis en place en lien avec les conseils départementaux.



Présentation d'un projet de loi « plein emploi » début juin.

Appliquer les mesures d'accompagnement prévues par la réforme des retraites via une trentaine de décrets d'application qui permettront notamment :

- De préciser le dispositif « carrières longues », favorables aux personnes qui ont débuté leur carrière tôt et ont contribué sur une longue durée au système de retraite.
- De revaloriser des petites retraites à partir d'octobre sur les pensions dues au titre de septembre.

Les chantiers de la rentrée

Appliquer la réforme des lycées professionnels :

- Missions supplémentaires confiées aux professeurs dans le cadre du Pacte et une meilleure efficacité dans le suivi et l'insertion des élèves.
- Ouverture et fermeture de filières.
- Création de « certificats de spécialisation professionnelle » post-bac.
- Amélioration des interactions lycées/entreprises.
- Plus de stages rémunérés.
- Renforcement des enseignements généraux.



Dès la rentrée scolaire 2023.

Accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles :

- Un dispositif incitatif a été lancé en début d'année dans le cadre de France 2030 : 17 régions académiques sur 18 impliquées.
- Ouverture de formations à la rentrée 2023 sur la cybersécurité, l'informatique et les réseaux, l'énergie et le bâtiment.
- Création de 1 050 places (8 400 d'ici 2030).

Accélérer la formation sur les métiers d'avenir, en formant mieux grâce aux programmes « formations » de France 2030, qui investissent déjà 700 millions d'euros dans les domaines d'avenir :

- 20 000 places créées à la rentrée 2023 (après 10 000 places créées et pourvues en 2022).
- Nouveaux programmes en particulier dans les domaines des industries de la décarbonation (batteries, hydrogène) ou encore du nucléaire.
- Objectif : près 400 000 personnes nouvellement formées par an et un million de diplômés d'ici 2030.

Les chantiers pour début 2024

Présenter un projet de loi « Travail » pour décliner le fruit des négociations sur le « pacte de la vie au travail ».

Continuer à développer l'apprentissage, dans le secteur privé comme dans la fonction publique :

- Objectif : 1 million d'apprentis en fin de quinquennat.
- Un maintien de la prime pour l'embauche d'un apprenti à hauteur de 6 000 euros pour favoriser leur recrutement.

Poursuivre le plan d'investissement dans les compétences (PIC)

avec un nouveau cycle de contractualisation avec les régions à compter de 2024 pour poursuivre l'engagement dans la formation des demandeurs d'emploi et l'adéquation avec les besoins de recrutement.

Poursuivre le dispositif des programmes formations de France 2030

avec un focus renforcé sur les métiers de l'industrie verte et du numérique.

Organiser les Worldskills prévus en France à la rentrée 2024 après les Jeux Olympiques :

des olympiades internationales des métiers qui vont permettre de valoriser les formations et filières professionnelles de l'artisanat dans notre pays.

2. EN FAVEUR DE LA RÉINDUSTRIALISATION

Les chantiers à trois mois

Présenter un projet de loi relatif à l'industrie verte :

- Deux objectifs : renforcer l'attractivité de la France pour l'implantation des grandes technologies de la décarbonation et accompagner dans sa décarbonation l'industrie, qui représente aujourd'hui 20 % des émissions françaises de gaz à effet de serre.
- Des mesures concrètes pour notamment faciliter l'implantation et le développement de sites industriels, en adaptant les procédures pour ramener à la moyenne européenne les délais inhérents à l'implantation d'une usine qui sont deux fois plus élevés en France que dans d'autres pays partenaires ou concurrents.
- Des mesures fortes pour mobiliser l'épargne privée afin de répondre aux besoins massifs de financement, avec notamment la création du plan d'épargne « Avenir Climat », qui permettra des investissements plus risqués et à long terme, et du développement du capital investissement dans l'assurance-vie et le PER.
- Une approche nationale inscrite pleinement dans le cadre européen du renouveau de la politique industrielle.



Présentation du projet de loi mi-mai en Conseil des ministres et débat au Parlement avant l'été.

Finaliser les feuilles de route de la décarbonation des grandes filières industrielles et des 50 sites les plus émetteurs dans le cadre de la planification écologique, et les décliner par territoires.



D'ici juin.

Finaliser les stratégies industrielles en matière d'hydrogène et de technologies de capture de carbone.



Ces stratégies seront validées par le Conseil National de l'Industrie qui se tiendra en juin.

Finaliser le plan export, volet international du plan France 2030, en associant l'ensemble des opérateurs et des parties prenantes.



Présentation dans les prochaines semaines.

Relancer le programme Territoires d'Industrie pour intégrer de nouvelles priorités (transition écologique, sobriété foncière, innovation, médicaments) et l'adapter à de nouvelles politiques, comme France 2030.

Bâtir un plan « métiers d'art », visant à développer les manufactures, l'excellence et l'innovation dans les 280 métiers d'art qui font partie intégrante de notre identité :

- Ce plan s'articulera autour de cinq axes : jeunesse, formation, territoires, innovation et international.
- Il a vocation à associer des partenaires privés (Fondation Bettencourt Schueller, Comité Colbert) à l'initiative publique. Le rapprochement du Mobilier national et de la Cité de la céramique de Sèvres – Limoges pour créer les Manufactures Nationales sera également engagé.



Présentation au mois de mai.

Les chantiers de la rentrée

Mener une revue stratégique des actions de France 2030, 2 ans après son lancement :

- 13 milliards d'euros ont été engagés sur les 54 milliards d'euros.
- De nombreuses annonces sectorielles auront lieu : lauréats IHU/bioclusters, formation, studios de cinémas, lauréats French Tech 2030.

Les chantiers pour début 2024

Publier 100 % des textes d'application de la loi sur l'industrie verte.

Supprimer totalement la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) :

- Un effort total de 9 milliards de baisses d'impôts en 2 ans.
- Cet effort bénéficiera à plus de 25 % à l'industrie, d'abord aux petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire.
- Les collectivités territoriales seront intégralement compensées par un transfert de TVA, y compris la dynamique à travers un fonds national d'attractivité économique des territoires.
- Les critères possibles de répartition, qui devront inciter à l'implantation d'activités économiques, seront concertés avec les associations d'élus et arrêtés en amont du prochain projet de loi de finances.

3. EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

Les chantiers à trois mois

Continuer à protéger les Français :

- Le bouclier tarifaire mis en place dès la fin de l'année 2021 a permis en 2022, de plafonner la hausse des factures d'électricité et de geler les prix du gaz à leur niveau d'octobre 2021.



Le dispositif est maintenu jusqu'à la fin de l'année 2023, tant pour le gaz que pour l'électricité.

- Le Gouvernement soutient par ailleurs les ménages modestes qui se chauffent au fioul et a mis en place fin décembre 2022 un « chèque bois » compris entre 50 et 200 euros, selon le revenu et le type de combustible.
- Mi-janvier, la remise à la pompe a été remplacée par une indemnité carburant ciblant les 10 millions de ménages les plus modestes.
- La hausse des loyers (résidentiels ou commerciaux pour les PME) est plafonnée à +3,5 % maximum.
- Mise en place début mars d'un « trimestre anti-inflation » visant à mettre en rayon des produits du quotidien à des prix préférentiels pour les consommateurs. Ainsi, la grande distribution s'engage à aller au-delà de leurs promotions habituelles de printemps et à prendre sur leurs marges sur une gamme importante de produits choisis librement jusqu'à mi-juin.



Un point d'étape mi-juin sera réalisé pour évaluer l'efficacité du « trimestre anti-inflation » avec les distributeurs et les industriels.

Prendre de nouvelles mesures de soutien sur les revenus, en particulier en faveur des classes moyennes et des travailleurs :

- Le niveau du SMIC continuera d'être revalorisé selon la formule inscrite dans la loi, qui assure que le SMIC progresse au moins aussi vite que l'inflation.
- Des baisses d'impôt pour les classes moyennes d'ici la fin du quinquennat.
- Des négociations entre les partenaires sociaux, pour les branches infra SMIC et pour offrir de vraies progressions de salaires.

Les chantiers de la rentrée

Poursuivre la négociation du règlement européen sur la réforme du marché de l'électricité :

- La mise en place d'une nouvelle régulation des prix de l'électricité qui permettra de garantir que tous les consommateurs, ménages et entreprises, payent des prix qui correspondent aux coûts de production de notre mix électrique.
- Cette nouvelle régulation est aussi une condition de la réussite de la politique de réindustrialisation.



Au second semestre.

Priorité



PLANIFIER
ET ACCÉLÉRER
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Les chantiers à trois mois

Accélérer dans tous les secteurs de la planification écologique pour que les actions engagées depuis le début du quinquennat produisent des impacts concrets :

— En matière d'énergie :

- Mise en œuvre de la loi d'accélération des énergies renouvelables qui permettra de développer très rapidement plus de 20 GW de photovoltaïque, dont 10 GW mobilisables sur les parking grâce à la mise en place d'ombrières photovoltaïques, 2,5 GW sur les délaissés routiers et autoroutiers et 2 GW sur les friches en zone littorale.



Adoption dans les 6 mois de tous les textes d'application.

- Finalisation des lectures parlementaires du projet de loi « accélération nucléaire ».



Commission Mixte Paritaire programmée début mai.

- Intensification du plan de sobriété énergétique pour poursuivre nos efforts de maîtrise de la consommation : nous avons réussi à baisser nos consommations d'énergie de 10 % sur l'hiver 2022-2023.



Nouvelle campagne de communication mi-juin.

— En matière de transports :

- Sur le train : Construction d'une nouvelle ligne ferroviaire, visant à investir 100 milliards d'euros d'ici à 2040 dans le train, afin de régénérer, moderniser et développer notre réseau ferré.
- Développement des services express régionaux métropolitains (« RER métropolitains »), dans plus d'une dizaine d'agglomérations.
- Discussion sur les autres mobilités décarbonées.



Envoi des mandats CPER aux préfets d'ici la fin du mois d'avril, avec l'objectif d'une négociation en 3 mois.



Annonce cet été de notre trajectoire d'investissement sur la base des discussions qui auront lieu avec les collectivités locales.



Premier comité interministériel du vélo au mois de mai afin de définir notre politique en la matière.

- Sur la voiture : faciliter à chacun l'accès aux véhicules propres, développer les infrastructures nécessaires et soutenir la conversion de la filière automobile française avec l'objectif fixé de 2 millions de véhicules électriques produits en France à horizon 2030. Cela passera d'abord par le leasing social.



Mis en place du leasing social cet automne avec de premières livraisons de véhicules en 2024.

- Sur l'avion : soutien à l'aide des carburants aériens durables et soutien à l'innovation et aux technologies.



Annnonce de l'ambition du Gouvernement en la matière au Salon du Bourget en juin prochain.

— En matière d'écologie (biodiversité, ressource en eau, forêt) :

- Un accès à la nature pour chaque Français à moins de 15 minutes de chez lui. 1000 projets seront financés cette année dans le cadre du Fonds vert pour ramener de la nature en ville.



Fête de la nature fin mai permettant l'ouverture de nombreux jardins de l'État au public.

- Plan de sobriété pour préserver nos ressources en eau : campagne de mobilisation et développement d'un site qui permettra aux Français de connaître les restrictions d'usage de l'eau où ils se trouvent, que ce soit chez eux ou sur leur lieu de vacances, ainsi que les recommandations pour l'économiser.



Fin juin.

- Une nouvelle gestion de nos forêts afin de mieux prévenir les incendies dans les territoires et mieux gérer nos ressources : nous allons revoir l'organisation territoriale sur les obligations légales de débroussaillage et engager un remembrement des parcelles non gérées.



Proposition de loi sur la prévention des incendies discutée à l'Assemblée nationale à partir du 15 mai.



Déploiement prochainement de l'application de météo des forêts pour que chacun s'engage dans la prévention.



Adoption le 19 avril à l'échelle européenne d'une législation interdisant l'importation de tout produit issu de plantations à l'origine d'une déforestation massive.

— En matière de consommation :

- Réparer plus facilement nos objets du quotidien, dans une logique d'économie circulaire.



Augmentation du montant du bonus réparation pour ces objets du quotidien dès cet été.

— En matière de rénovation énergétique des bâtiments :

- Rénover énergétiquement les logements pour répondre à un triple enjeu : lutter contre le changement climatique, soutenir le pouvoir d'achat et améliorer la qualité de vie des Français (renforcement de « Ma Prime'renov » et accompagnement des français dans leur démarche de rénovation).
- Déployer un accompagnement personnalisé via « Mon accompagnateur Rénov », véritable tiers de confiance pour les ménages.



Labellisation des professionnels agréés par l'État dès le mois de mai (opéré par l'ANAH).

- Accélérer l'ouverture des guichets physiques « France Rénov » dans toute la France (450 espaces conseils actuellement) avec un objectif d'un guichet par intercommunalité soit 3 fois le nombre actuel, d'ici 2025.
- Rénover énergétiquement les bâtiments publics : le plan de rénovation des écoles va permettre de rénover toutes les écoles en 10 ans.



Une proposition de loi votée pour faciliter l'investissement des collectivités grâce au tiers financement.

— En matière d'agriculture et d'alimentation :

- Proposer un nouveau contrat entre la Nation et nos agriculteurs en leur demandant d'accélérer la transition, tout en leur donnant des moyens nouveaux pour les accompagner et y parvenir.



Un pacte d'avenir à l'été pour soutenir les nouvelles générations d'agriculteurs dans leur installation et leur permettre de développer une agriculture plus durable et résiliente au changement climatique.



Un projet de loi d'orientation agricole sera présenté la rentrée.

- Soutenir la transition vers des produits plus durables et meilleurs pour la santé.



Un plan Ecophyto 2030 à la rentrée pour renforcer le développement des alternatives aux produits phytosanitaires et poursuivre notre objectif de réduction.

→ Faire progresser au plan européen l'agenda de mise en place de mesures miroirs, permettant de garantir que les normes, en particulier environnementales et sanitaires définies par l'Union Européenne s'imposent également aux importations dans le marché intérieur.

— En matière de lutte contre le changement climatique :

- Mise sur la table de la première version d'un plan d'ensemble qui identifie tous les leviers additionnels à mobiliser pour atteindre nos objectifs environnementaux. Ceux de baisse des émissions gaz à effet de serre (-55% en 2030) mais aussi ceux liés à la biodiversité, la gestion durable des ressources (eau, matériaux...), l'adaptation au changement climatique et les enjeux de santé-environnement.
- La concertation sur cette stratégie et les échanges avec nos territoires et les filières économiques vont nous permettre de bâtir un projet de loi de programmation énergie-climat.
- Engager la pêche dans la transition écologique, décarboner les navires, déployer la planification des façades maritimes.



Projet de programmation pluriannuelle de l'énergie, projet de stratégie nationale bas-carbone et projet de stratégie nationale biodiversité rendus publics à l'issue d'un conseil de planification qui se tiendra en juin.



Présentation d'un projet de loi de programmation énergie-climat à l'automne.



Comité interministériel à la mer (Cimer) début juin.

Lever des verrous législatifs pour accélérer la transition écologique :

- Identification des sujets précis qui nécessitent des évolutions législatives.



Proposition de loi pour accélérer le déploiement des services express métropolitains en élargissant les missions de la Société du Grand Paris.



Projet de loi « industrie verte » pour industrialiser le pays avec des entreprises décarbonées.

- Territorialisation de la planification écologique pour garantir une transition écologique juste, au plus près des habitants.



Trouver d'ici l'été un meilleur dispositif de territorialisation, entre les différents niveaux de collectivités, de notre ambition de sobriété foncière, avec l'adaptation du zéro artificialisation nette (ZAN).



Transmission d'une circulaire dans les prochains jours aux préfets pour lancer la révision des documents stratégiques de façade et identifier les zones des futurs parcs éoliens en mer.

Les chantiers de la rentrée

À partir de septembre et pour 6 mois, le dialogue et la co-construction avec les collectivités seront mis en œuvre systématiquement pour les objectifs de la planification écologique, afin de définir la cible quantifiée de réduction pour chaque territoire et les leviers pour y parvenir. Ce travail devra permettre de réunir les moyens financiers et d'ingénierie adaptés aux enjeux et capacités des territoires.

- Un travail spécifique sur le financement de la transition écologique par les collectivités (budgets verts notamment) aboutira à l'automne.
- La pérennisation du fonds vert, déjà annoncée mais dont les modalités restent à définir, pourra nourrir financièrement le pacte de l'État et des collectivités pour favoriser l'investissement public dans la planification écologique.
- La réunion de la conférence des exécutifs locaux sera le cadre commun pour suivre le déploiement de l'ensemble de l'agenda territorial formalisé avec les collectivités. Cette conférence prendra la forme de rencontres trimestrielles avec les ministres concernés et les neuf associations d'élus.
- Elles permettront d'impulser les différentes réformes, d'assumer la différenciation de nos politiques. Car il n'y a de politique efficace qu'inscrite dans les territoires et définie avec les acteurs locaux, et ces acteurs locaux demandent légitimement de la visibilité sur les réformes qui les concernent au premier chef.

Priorité



BÂTIR DE NOUVEAUX
PROGRÈS ET REFONDER
NOS SERVICES PUBLICS

Les chantiers à trois mois

Éducation et jeunesse :

Présenter un plan d'actions avec des mesures concrètes pour la jeunesse, articulée autour de trois principaux enjeux :

- Orientation : découverte des métiers et amélioration de l'orientation au collège et au lycée ; réforme de la voie professionnelle ; meilleure adéquation entre l'enseignement supérieur et les besoins de l'économie ; réforme des bourses étudiantes.
- Mobilité et vie quotidienne : mesures relatives au permis de conduire et au déplacement en train ; remboursement des préservatifs et des protections périodiques réutilisables pour 2024.
- Engagement : éducation aux médias et à l'information ; valorisation de l'engagement des scolaires, étudiants et jeunes ; accès renforcé et facilité aux programmes européens du type Erasmus.

Recherche :

Accélérer les programmes de recherche sur les sujets prioritaires de recherche : quantique, hydrogène, batteries, biothérapies. À ce stade une quarantaine de programmes de recherche ont été engagés.

Santé et petite enfance :

Trouver des solutions pour améliorer l'accès aux soins pour nos concitoyens :

- Co-construction dans le cadre des CNR territoriaux des évolutions organisationnelles (collaboration entre professionnels, lien ville-hôpital...) au plus proche du territoire dans une démarche associant les professionnels de santé, les citoyens et les élus.
- Publication du règlement arbitral pour la fixation des tarifs par l'assurance maladie sur les actes des médecins de ville : revalorisation de la consultation de 1,5 euro ; aides financières pour le recrutement de 10 000 assistants médicaux ; meilleure valorisation des missions relatives aux soins non programmés et du médecin traitant.
- Renforcement des leviers pour la coopération entre professionnels et la délégation de tâches, pour des consultations avancées des professionnels dans des zones pauvres en professionnels, pour un investissement collectif dans les gardes de nuit et de week-end, pour mieux répartir les ressources sur le territoire.
- Déploiement d'un plan permettant un médecin traitant pour les 600 000 patients en affection longue durée qui n'en n'ont pas.

Améliorer l'attractivité de l'hôpital et rapprocher la prise de décision du terrain :

- Accélérer le déploiement des mesures de soutien à l'hôpital public, notamment par les crédits du Ségur pour continuer à moderniser l'hôpital.
- Faire du service le lieu où se prennent les décisions du quotidien (planning, achats de petits équipements, etc.).
- Créer des binômes soignants / administration pour médicaliser les prises de décision.



Chantiers lancés, mis en place avant la fin de l'année.

Conclure les assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant pour :

- Améliorer l'attractivité des métiers de la santé de l'enfant et l'organisation de l'offre de soins pour répondre aux attentes de professionnels et des usagers.
- Améliorer la prise en charge globale des enfants.
- Agir sur les inégalités de santé dès le plus jeune âge.



Conclusions attendues d'ici l'été.

Handicap et accessibilité :

Dans la suite de la Conférence Nationale du Handicap, déployer les actions autour des quatre priorités : l'école, l'accessibilité, l'emploi, l'accès aux droits.

- Engager l'acte II de l'école inclusive et passer à l'école pour tous.
- Favoriser l'insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés.
- Simplifier les démarches et l'accès aux droits, et offrir des solutions médico-sociales nouvelles.
- Faciliter la vie quotidienne en agissant pour l'accessibilité des logements et bâtiments, des transports, des services publics, et du numérique.

Logement :

- Relancer le logement social : construction de nouveaux logements, rénovation des logements sociaux, amélioration de l'accès et des attributions.



Finalisation des négociations avec les bailleurs sociaux sur le « pacte de confiance HLM » avant le prochain congrès HLM d'octobre 2023.

- Améliorer l'accès au logement de tous les Français, notamment en zone tendue où l'offre de logement est insuffisante aujourd'hui : travail avec les collectivités locales à l'augmentation du nombre de logements en zone tendue et à la baisse des coûts du foncier et des coûts de la construction : décentralisation, mobilisation de la Caisse des dépôts et Consignations pour racheter des logements neufs qui peinent à trouver des acquéreurs, mais aussi amélioration de l'accès au crédit des ménages, et donner de la visibilité sur l'évolution du prêt à taux zéro (PTZ). Aussi, une véritable politique interministérielle du logement sera mise en place pour les agents publics.
- Adapter les logements aux seniors pour pouvoir continuer à vivre le plus longtemps chez soi.



Ouverture en septembre d'une plate-forme unique pour aider les seniors à connaître toutes les aides existantes pour adapter leur logement à la perte d'autonomie et faciliter leurs démarches.



Lancement dès 2024 de la nouvelle aide unique « Ma Prime'adapt ».

Ville :

- Lancer le plan « Quartiers 2030 », centré sur l'émancipation des habitants des quartiers par l'entrepreneuriat, l'emploi, la lutte contre les discriminations ou encore l'éducation et la culture.



Comité interministériel des villes en juin.

Ruralité :

- Permettre aux territoires ruraux de disposer des moyens de réussir les transitions auxquelles ils sont confrontés : transition écologique, transition démographique, transition économique.



Plan « France ruralité » au printemps.

- Répondre aux attentes des habitants de nos campagnes grâce à un plan d'action interministériel : offre de transports, accès aux soins de santé, qualité des logements, entretien du patrimoine...
- Rétribuer la contribution des territoires ruraux à la planification écologique : les territoires ruraux ont de nombreuses ressources, indispensables à la transition écologique (forêt, paysage, eau, biodiversité, qualité de l'air, agriculture, énergie...). L'État apportera un soutien renouvelé au maintien, à l'entretien et au développement de ces aménités rurales.
- Soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets, par un nouveau programme d'ingénierie à leur main.
- Accorder de nouvelles aides à l'installation d'entreprises (« zones de revitalisation rurale »).

Services publics et fonction publique :

Lancer un agenda social de la fonction publique au travers de trois chantiers :

- Accès, parcours de carrières et rémunérations : les objectifs poursuivis seront la simplification des parcours et des recrutements, la meilleure prise en compte des expériences, un accompagnement renforcé et la dynamisation des parcours pour répondre aux enjeux d'attractivité de la fonction publique et valoriser l'engagement individuel et collectifs des agents publics.
- Le programme Fonction publique + : il permettra de répondre aux préoccupations quotidiennes des agents et d'améliorer leur qualité de vie au travail (évolution des pratiques managériales, simplification de l'accompagnement RH, qualité de vie au travail, renforcement de l'égalité professionnelle, accès au logement, etc).
- La protection sociale complémentaire : l'objectif sera de permettre le déploiement d'accords collectifs de couverture santé à partir de 2024, et d'engager les négociations sur la prévoyance.



Échanges sur l'agenda social tout au long de l'année 2023.

Faciliter certaines démarches administratives :

- Accompagner le parcours administratif des Français lors des 10 grands moments clés de la vie : être parent, devenir étudiant, voter, établir mes documents d'identité, m'engager dans la vie associative, vivre à l'étranger, déménager, rénover mon logement, préparer ma retraite, perdre un proche.
- Réduire le délai pour obtenir ses papiers d'identité : diviser par deux d'ici à l'été les délais pour obtenir un titre d'identité.
- Porter le nombre des France services à 2750 à la fin de l'année 2023 : la qualité des services rendus chaque mois à quelques 550 000 français sera renforcée, la liste des services publics partenaires élargie, et les conseillers France Services mieux valorisés.
- Rendre les services publics accessibles sous toutes les formes : l'accueil téléphonique sera amélioré, l'articulation entre les accueils physiques et en ligne sera renforcé, et des objectifs d'accessibilité pour nos concitoyens, notamment les plus fragiles et ceux souffrant de situations de handicap, seront fixés.
- Simplifier l'accès au permis de conduire grâce à un travail sur sa dématérialisation.
- Accompagner les Français résidant à l'étranger, en leur permettant de bénéficier de l'accès au nouveau service France consulaire (près de 14% des Français de l'étranger sont couverts aujourd'hui, ils seront 21% en juillet, 28,5% en octobre et 47,5% au 1^{er} janvier 2024).



Comité interministériel de la transformation publique en mai.

Territoires ultramarins :

- Répondre à l'attente des concitoyens ultramarins qui demandent une amélioration rapide de la qualité et de la régularité des services publics, en particulier pour l'eau, le logement, le transport.



Comité interministériel des Outre-mer avant l'été.

Les chantiers de la rentrée

Éducation et jeunesse :

Mettre en œuvre à la rentrée scolaire la transformation de l'école (pacte enseignants) :

- Hausse de la rémunération des professeurs (3 milliards d'euros consacrés à la revalorisation sur une année dont 2 milliards d'euros pour l'augmentation sans conditions de la rémunération de tous les professeurs et 1 milliard consacré au « pacte entre les enseignants et l'institution » en échange de missions supplémentaires améliorant le service public de l'éducation).
- Remplacement systématique en cas d'absence de courte durée des professeurs dans le second degré afin que les élèves bénéficient de toutes les heures d'enseignement prévues à leur emploi du temps.
- Généralisation des sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques, soutien renforcé pour les élèves en difficulté à l'école élémentaire.
- Amélioration de la transition vers la 6^e.

Améliorer l'école et l'émancipation des élèves en termes :

- De pédagogie : généralisation de l'éducation aux médias et à l'information au collège, plan mathématiques, renforcement de l'apprentissage de l'anglais et autres langues vivantes.
- D'orientation : généralisation de la découverte des métiers à partir de la classe de 5^e.
- De mixité : début de mise en œuvre du plan « mixité sociale », et mixité scolaire annoncé début mai.
- D'inclusion : début de mise en œuvre de l'« acte II » de l'école inclusive annoncé lors de la Conférence nationale du handicap 2023.
- De lutte contre le harcèlement : généralisation du programme de lutte contre le harcèlement dans les lycées ; entrée en vigueur du décret rendant possible dans le premier degré le déplacement d'un élève harceleur.
- D'éducation artistique et culturelle : extension de la part collective du « Pass Culture » aux élèves de 6^e et 5^e.

Recherche :

Augmenter la prise de risque de notre système de recherche et simplifier la vie des chercheurs, en renforçant les universités sur leurs sites et en confortant les organismes nationaux de recherche dans leur rôle d'agences de programmes.

Renforcer notre recherche biomédicale.

Santé et solidarité :

Installer dans la durée des mesures en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins, pour tous les professionnels de santé :

- Plan de recrutement et de fidélisation des métiers du sanitaire, médico-social et social.



Augmentation des places d'infirmières dans les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) dès la rentrée 2023.

- Poursuite des lectures parlementaires de la proposition de loi relative à la santé et aux territoires pour renforcer les dispositifs de meilleur accès aux soins sur les territoires.
- Développement de la prévention : déploiement dès la rentrée 2023 de la vaccination contre le papillomavirus dans les classes de 5ème sur tout le territoire, présentation d'un nouveau plan anti-tabac.
- Renforcement de l'attractivité de la médecine générale avec la création d'une nouvelle année de professionnalisation (4^e année)

Adopter la proposition de loi « bien vieillir » pour améliorer la vie quotidienne de nos aînés, en faveur de la prévention, de la lutte contre la maltraitance, de la protection des majeurs, du déploiement de l'habitat inclusif ou de la reconnaissance des aides à domicile.

Élaborer une stratégie décennale sur les soins palliatifs et d'un projet de loi « fin de vie ».

Permettre des avancées en termes de solidarité et de lutte contre la précarité :

- Déconjugalisation de l'AAH effective en octobre.
- Un pacte des solidarités déclinant auprès des plus modestes les chantiers gouvernementaux : travail, santé, écologie, enfance.
- Un plan d'urgence pour les enfants sans domicile.
- Un plan « mieux manger pour tous ».
- Un enjeu d'accès aux droits et de lutte contre le non recours que vise à améliorer la solidarité à la source.



Début du renseignement automatique des demandes de RSA et prime d'activité à l'été 2024 avant déploiement janvier 2025.

Sport :

Préparer les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 afin d'accueillir cet événement dans les meilleures conditions de sécurité et de transport, tout en garantissant une fête populaire.



Un comité interministériel des JOP d'ici l'été, puis tous les trimestres à partir de l'été 2023.

Les chantiers pour début 2024

Éducation et jeunesse :

Renforcer la mixité sociale à l'école.



Annonce du plan mixité le 11 mai.

Accélérer le chantier de l'autonomie des acteurs éducatifs de terrain, qui vise à renforcer les marges d'action et d'initiative pédagogique des acteurs locaux.

Santé :

Mettre en œuvre les changements profonds de fonctionnement de l'hôpital :

- Poursuivre les actions engagées en 2023 pour réussir le désengorgement des services d'urgence, par la généralisation des services d'accès aux soins, le développement de nouvelles pratiques (SMUR paramédicaux) et un fonctionnement territorialisé.
- Faire évoluer le financement de l'hôpital pour réformer en profondeur la tarification à l'activité et valoriser davantage les paiements aux missions et aux parcours.

Santé des femmes : mieux accompagner les femmes à la suite d'une fausse couche (suppression du délai de carence, accompagnement coordonné ville-hôpital, ouverture du dispositif « mon psy » via les sages-femmes).



Renforcement de la politique de lutte contre la précarité menstruelle en 2024.

Accélérer le virage de la prévention en particulier sur la lutte contre l'obésité chez les enfants et le dépistage de la drépanocytose.

Services publics et fonction publique :

Poursuivre le réarmement des services publics dans les territoires en suivant une approche multicanale (physique, téléphone, en ligne).

Renforcer la qualité de service des près de 2 800 France Services et une meilleure articulation des réseaux territoriaux des acteurs publics de l'État et de la sécurité sociale.

Généraliser progressivement l'identité numérique régaliennne.

Parachever la réforme de l'encadrement supérieur de l'État : nouvelle architecture des grilles indiciaires, reconnaissance de l'investissement personnel, intéressement collectif, mobilité renforcée, accompagnement managérial de qualité, etc.

Déployer une véritable « garantie d'accueil du jeune enfant » pour répondre aux besoins des parents et de leurs enfants (investissement dans les modes de garde, structuration des missions d'information, d'orientation et de structuration de l'accueil du jeune enfant).



Le déploiement d'une politique active pour la garde des moins de 3 ans dès 2024.

Priorité IV.

RENFORCER L'ORDRE
RÉPUBLICAIN ET
ENCOURAGER
L'ENGAGEMENT

Les chantiers à trois mois

Garantir notre autonomie et répondre aux défis stratégiques notamment face aux menaces émergentes :

- En renforçant nos capacités dans le champ cyber afin de lutter plus efficacement contre les attaques qui peuvent paralyser nos infrastructures.
- En protégeant notre territoire avec des mesures de lutte anti-drone qui permettront leur neutralisation.



Adoption de la loi de programmation militaire d'ici le 14 juillet.

Renforcer les pouvoirs des douanes :

- Sécuriser et moderniser les moyens d'actions des douaniers pour lutter plus efficacement contre les trafiquants qui se professionnalisent et agissent de plus en plus *via* internet.



Adoption du projet de loi sur les douanes d'ici la rentrée.

Sécuriser et réguler l'espace numérique :

- S'assurer de la mise en conformité de notre droit pour la pleine effectivité des règlements européens *Data Government Act* (DGA), *Digital services Act* (DSA) et *Digital Markets Act* (DMA).
- Renforcer notre souveraineté numérique en renforçant la concurrence dans l'environnement numérique, notamment le cloud, et avec les investissements de France 2030.
- Mieux protéger les citoyens en luttant contre la désinformation, contre les arnaques et escroqueries en ligne et contre le cyber-harcèlement en particulier des mineurs (notamment face à leur exposition à la pornographie et en luttant contre la pédopornographie).
- Renforcer la stratégie gouvernementale en matière d'intelligence artificielle autour du soutien à l'innovation et à la formation, de la régulation de ces technologies et de la diffusion et l'accompagnement des acteurs à ses usages.



Présentation du projet de loi « sécuriser et réguler l'espace numérique » début mai.



Présentation de l'accélération de la stratégie du Gouvernement en matière d'intelligence artificielle avant l'été.

Permettre le retour d'œuvres spoliées aux propriétaires légitimes :

- Favoriser une démarche de justice, entreprise par l'État, pour rendre à leurs propriétaires légitimes des œuvres spoliées par l'Allemagne nazie et ses régimes complices.
- Présenter une loi cadre, pour aller plus vite et plus loin dans l'identification et la restitution de ces biens culturels.



Adoption du projet de loi sur la restitution des biens spoliés prochainement.

Simplifier, moderniser, réduire les délais de notre Justice et protéger nos citoyens :

- Des moyens renforcés déclinés dans la loi par un budget augmenté et le recrutement de 10 000 personnels sur le quinquennat.
- Le lancement de l'application « justice.fr » dont le but est de fournir des informations facilement accessibles sur le fonctionnement de la justice avec des simulateurs, des informations utiles sur les lieux, les professionnels de Justice, l'aide juridictionnelle.
- La création de nouvelles procédures destinées à favoriser le recours aux modes amiables de règlement des litiges pour réduire les délais de la justice du quotidien.
- Une expérimentation de nouvelles compétences et nouvelles procédures pour les tribunaux de commerce renommés « tribunaux aux affaires économiques » pour renforcer l'attractivité de la justice.
- Le lancement des pôles spécialisés violences intrafamiliales dans les juridictions pour des acteurs formés et coordonnés, ainsi que le déploiement du pack « nouveau départ » pour mieux protéger contre les violences faites aux femmes.
- Le développement et la diversification de l'offre des TIG afin que les juridictions se saisissent davantage de cette peine utile à la réinsertion.



Première lecture des projets de loi pour la Justice avant l'été.

Lutter contre les fraudes sociales et fiscales :

- Un plan pour répondre à des enjeux variés : transition numérique, régimes de sanctions, fraudes internationales, coopération entre services de l'État.
- Objectif : obtenir des résultats rapides sur les contrôles qui seront mieux ciblés et plus efficaces.



Présentation d'un plan fraude en mai.

Déployer des moyens supplémentaires pour maintenir l'ordre et assurer une sécurité agile :

- Déploiement de forces d'action républicaines : ce dispositif, qui consiste en des moyens humains et financiers exceptionnels, permettra de renforcer une action de sécurité globale sur un territoire donné, pendant une durée maximale de 6 mois.
- Renforcement des moyens du ministère de l'Intérieur pendant 5 ans pour lui permettre de s'adapter aux évolutions de la délinquance et aux attentes des personnes dont il garantit la sécurité. Les chantiers sont ainsi déjà engagés pour mieux accueillir les victimes (notamment grâce à la plainte en ligne ou à distance).
- Déploiement de 200 brigades de gendarmerie, fixes ou mobiles, généralisées ou spécialisées, pour remailler nos territoires et offrir une visibilité et une proximité auprès de nos concitoyens.
- Renforcement des capacités des Services départementaux d'incendie et de secours, renouvellement et augmentation de notre flotte d'avions bombardiers d'eau pour renforcer notre capacité d'action contre les feux de forêt sur tout le territoire.
- Recrutement de plus de 500 fonctionnaires supplémentaires à Mayotte, dont 450 policiers et gendarmes pour lutter contre l'insécurité.

Mettre en place des actions concrètes en matière d'immigration pour progresser sans délai :

- Expérimentation d'une force aux frontières « border force » pour mieux protéger nos frontières nationales associant forces de sécurité intérieures, forces armées et douanes.
- Protection de nos frontières extérieures par un renforcement de Frontex et de la coopération avec les pays de départ.
- Lancement d'un cycle de concertations avec les associations, les élus locaux et les partenaires sociaux sur le sujet de l'intégration.
- Parallèlement, poursuite des échanges avec les groupes politiques pour faire avancer le projet de loi « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ».



Des premières forces d'action républicaines déployées d'ici l'été, ainsi que l'expérimentation de la « border force » à nos frontières nationales.

Les chantiers de la rentrée

Renforcer et faire connaître la Justice :

- Un plan pour promouvoir le travail pénitentiaire, la formation professionnelle ainsi que l'embauche à la sortie de détention, pour atteindre un objectif de 50 % de détenus qui travaillent sur le quinquennat et ensuite améliorer la réinsertion.



Un plan sur le travail en détention a déjà commencé et se poursuivra à la rentrée.

- Une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences intrafamiliales et le développement d'un fichier pour mieux protéger ces victimes et mieux lutter contre les violences faites aux femmes.



Mise en place hiver 2023.

- Un « passeport Educdroit » qui suivra l'élève de 3e tout au long de ses études et lui permettra de garder une trace de ses actions, de ses connaissances avec des professionnels du droit ou dans des lieux de la République auprès des élèves.



En cours de mise en place, pour la rentrée, avec le ministère de l'Éducation nationale.

Renforcer la sécurité routière :

- Fin du retrait de points pour les petits excès de vitesse.
- Renforcer la répression des usages de produits psychoactifs et améliorer la prise en compte des victimes de la route.
- Accès facilité au permis de conduire.



Un comité interministériel à la sécurité routière avant la fin de l'été.

Les chantiers pour début 2024

Faire monter en puissance le Service National Universel :

- Renforcer son organisation logistique, son ancrage dans l'Éducation nationale, ses partenariats avec les organisations de jeunesse et ses contenus civiques.



Progressivement aller vers plus de territoires qui vont l'adopter.

Renforcer la sécurité civile :

- Création d'une nouvelle unité militaire de sécurité civile implantée dans le Sud-Ouest pour renforcer notre capacité collective à prévenir et nous défendre contre les risques naturels, en particulier les feux de forêt.
- Lancement d'un plan de mobilisation civile : sensibilisation de nos concitoyens à la sécurité civile et aux bons réflexes.

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79